



Signature des Contrats Territoriaux d'Objectifs et de Progrès (CTOP) Aéronautique et Artisanat

Les 21 et 29 octobre 2009

Jean-Pierre LECCIA, Conseiller Exécutif en charge de la Formation et de l'Apprentissage, Jean-Yves LECCIA Président du Pôle Industriel Aéronautique Corse signent aujourd'hui le premier Contrat Territorial d'Objectifs et de Progrès (CTOP) Aéronautique.

Dans le cadre de sa politique de développement des compétences, et conformément au Plan Régional de Développement de la Formation voté par l'Assemblée de Corse en juin 2006, la Collectivité Territoriale de Corse maître d'œuvre dans la recherche d'une cohérence globale, a fait de la formation des salariés et chefs d'entreprises un axe clef de son intervention en matière de formation.

Le dispositif des Contrats Territoriaux d'Objectifs et de Progrès (CTOP)

Ainsi, le choix de la Collectivité Territoriale de Corse de mettre en symbiose formation et développement économique dans une logique de projets s'est concrétisé par la mise en place des Contrats Territoriaux d'Objectifs et de Progrès (CTOP). Il s'agit de contrats signés entre la CTC et les branches ou organisations professionnelles.

Il s'agit de répondre aux besoins de formation des entreprises dans le cadre des problématiques de chaque secteur d'activités qui sont soumis à de constantes mutations, aux évolutions technologiques, à l'ouverture de nouveaux marchés, à la modernisation de leurs outils de production et à la formation des leurs salariés.

L'intervention de la CTC permet, par le biais des CTOP, de renforcer les dispositifs de formation au plus près des réalités de terrain et de sécuriser les parcours professionnels.

Cette année 1,5 million d'euros ont été consacrés à ce dispositif. Ainsi 10 Contrats Territoriaux d'Objectifs et de Progrès (CTOP) permettent de former des salariés et responsables dans les entreprises corses.

10 secteurs d'activités font l'objet aujourd'hui d'un CTOP :

- Agriculture, Artisanat, Agroalimentaire, Aéronautique, BTP, Hôtellerie/Restauration, Transport, Culture, Interprofessionnel, Santé.

Il s'agit de contrats signés entre la CTC et les branches ou organisations professionnelles.

Les CTOP répondent à la nécessité :

- de mieux identifier les besoins en formation,
- de mettre en place des processus de formation et d'accompagnement adaptés aux réalités économiques sociales et culturelles de la Corse.

Les CTOP se fixent pour objectifs :

- de diminuer le nombre de salariés sans qualification,
- de favoriser l'intégration de jeunes salariés, notamment par le développement d'une ingénierie pédagogique en direction des tuteurs,
- de favoriser la mise en place de formations validantes (diplômes, titres, CQP...),
- de faciliter la réalisation de la validation des acquis de l'expérience : un travail est en cours en partenariat avec le Dispositif Interinstitutionnel de Validation des Acquis de l'Expérience (DIVAE),
- de permettre à de futurs repreneurs d'acquérir les capacités à gérer et à conduire une entreprise.

Le CTOP Aéronautique sera signé ce jour mercredi 21 octobre 2009 entre la CTC et le Pôle Industriel Aéronautique de Corse, dans les locaux de la société PCM.

Il s'agit d'un premier CTOP qui se concrétise par un partenariat entre la CTC et le Pôle Industriel Aéronautique Corse.

Le Pôle des Industries Aéronautiques Corse compte sept entreprises du domaine de la production de produits aéronautiques.

Les besoins en formation de ce secteur sont forts car le domaine de l'aéronautique est très technique et en perpétuelle évolution. Il est nécessaire de monter sans cesse en compétence, notamment pour faire face à la concurrence des pays à faible coût de main d'œuvre.

Il est prévu de former l'ensemble des salariés du pôle, soit environ 240 salariés.

Le CTOP Artisanat sera signé le jeudi 29 octobre 2009 à 11 heures, entre la CTC et la Chambre Régionale des Métiers, dans les locaux de la Chambre de Métiers de Corse-du-Sud.

En partenariat avec la Chambre Régionale de Métiers, la CTC a mis en place un CTOP permettant chaque année la formation des artisans, des salariés d'entreprises artisanales, ainsi que des conjoints d'artisans ;

La détermination des programmes de formation se fait en fonction des besoins recensés sur le terrain.

Les actions de formation mises en place permettent ainsi aux entreprises du secteur :

- de s'initier puis de se former à la gestion de l'entreprise,
- d'acquérir une qualification dans le métier,
- de se perfectionner de façon continue pour s'adapter aux évolutions des technologies et des marchés et maintenir leur niveau de compétence.

Le précédent CTOP conclu sur 3 ans, 2006/2007/2008 a permis de former 2 400 personnes.

Le CTOP 2009/2010/2011 permettra une pérennisation de ces actions avec un budget global de 456 900 € dont 250 000 € financés par la CTC, soit 54,7%. Le reste des financements étant apportés par les OPCA de l'Artisanat.

Contact

Direction de la Communication

Hôtel de Région – 22, cours Grandval – BP 215 – 20187 Ajaccio cedex 1

Tel. : 04 95 51 64 55 - Télécopie : 04 95 51 64 60 – Site Internet : www.corse.fr

Collectivité Territoriale de Corse – Direction de la Communication